

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **23 (1965)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

on ne fera jamais assez pour préparer la jeunesse aux responsabilités de demain. La société a besoin de scientifiques, de cadres techniques et commerciaux, mais aussi et surtout d'ouvriers qualifiés.

Le canton de Neuchâtel a la chance de posséder des écoles supérieures de toutes sortes et d'excellente réputation. Ce serait toutefois une erreur de vouloir aspirer pour tous les enfants à l'accès à l'université, car, comme le disait un député neuchâtelois au Grand Conseil, au terme d'un débat de quatre heures sur la réforme de l'enseignement: « Il faudra toujours quelqu'un pour faire le travail. »

Les nécessités économiques obligeront bien un jour à reconsidérer l'échelle des valeurs et à convenir, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, de la solidarité de fait qui existe entre tous les membres d'une société.

C'est la raison pour laquelle on peut plaider sans hésitation la cause des ententes professionnelles, la politique des contrats collectifs de travail. On s'est engagé dans cette direction d'une manière résolue dans le canton de Neuchâtel. Employeurs et salariés sont « condamnés » à s'entendre. Tout simplement parce qu'il s'agit là de la seule attitude intelligente face aux problèmes qui ne manqueront pas de se présenter. C'est aussi parfois le chemin le plus difficile, il faut en convenir, mais on ne saurait sacrifier ce qui fait une part de la prospérité actuelle à l'égoïsme et à l'incohérence.

Cela implique des associations vraiment représentatives. Le gouvernement neuchâtelois fait une large place dans sa politique aux associations professionnelles et il en sera toujours ainsi. Encore pourrait-on élargir les horizons des uns et des autres.

Les investissements des pouvoirs publics, comme ceux des entreprises, doivent être engagés en fonction des nécessités proches et lointaines. Il ne faut pas oublier que ce qui peut paraître trop grand ou trop audacieux aujourd'hui sera parfaitement adapté demain, tant la marche du temps s'accélère! Le reproche d'avoir vu trop grand n'est guère à craindre.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Lausanne et ses agences

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse

